

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 20 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les lettres de Bucharest, qui vont jusqu'à la date du 20 août, interprètent ou commentent les résolutions de la conférence concernant la réorganisation des Principautés, avec une passion que l'on comprend, mais qui n'en est pas moins peut-être injuste et inopportune. Les Roumains moldo-valaques se montrent, en vérité, trop prompts à apprécier une œuvre qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement, pour qu'ils ne commettent pas des erreurs nombreuses.

Une lettre nous apprend qu'on est satisfait de tout ce qui concerne la consécration des droits de la Moldo-Valachie et de l'autonomie des deux provinces. « Les institutions concédées, dit notre correspondant, sont libérales, et elles ouvrent un bel avenir aux Principautés si les Roumains savent en user. »

Mais si l'on a accueilli avec une satisfaction presque sans mélange tout ce qui est principe, il n'en a pas été de même pour ce qui concerne les détails, et plusieurs décisions ont renouvelé les regrets que l'on avait eus de ne pas voir les Principautés représentées non pas dans mais devant la conférence par des délégués, qui tous auraient pu donner des explications affirmatives indispensables pour que la conférence eût pu se prononcer en connaissance de cause.

On trouve le cens électoral beaucoup trop élevé et l'on s'étonne de voir une loi électorale faire, pour ainsi dire, partie d'une constitution.

Une question qui a produit un vif désappointement, c'est celle de la caïmacamie. On avait reçu par le télégraphe la nouvelle que cette caïmacamie serait confiée à un conseil administratif, c'est-à-dire au ministère du prince Alexandre Ghika et cette disposition avait été généralement approuvée; on a donc manifesté un certain mécontentement lorsqu'on a appris que la caïmacamie serait remise à trois fonctionnaires de la dernière administration de l'hospodar Stirbey.

Quelles considérations, disent les correspondants roumains, ont pu amener les plénipotentiaires

à prendre une mesure aussi contraire à tous les précédents? Lorsque le prince Stirbey se retira, en 1853, devant le prince Gortschakoff qui ne se souciait pas de lui, son conseil administratif fut maintenu aux affaires; quand le général Budberg se retira à son tour devant les Turcs, le conseil administratif resta au pouvoir. Ce ne fut qu'en 1856, lorsque les pouvoirs du prince Stirbey, qui n'étaient que temporaires, eurent atteint leur terme de sept ans, que les puissances décidèrent que le conseil administratif du prince ne gouvernerait pas parce que le pays était appelé à se prononcer par des élections et que l'on craignait qu'une caïmacamie composée de ses hommes ne faussât les élections. D'où vient donc qu'on lui confie le pouvoir aujourd'hui, qu'il s'agit d'élire une assemblée qui aura un véritable caractère constituant?

Enfin, quelques cercles politiques de Bucharest ne se montrent pas satisfaits du nombre trop restreint, d'après eux, des représentants. On évalue leur chiffre à 79, tandis que, d'après le règlement organique, l'assemblée générale extraordinaire ayant mission d'élire l'hospodar, se composerait: 1° de cinquante boyards de premier rang en commençant par le plus ancien; 2° de soixante-treize boyards de second rang tirés au sort; 3° de trente-six boyards de 3^e rang, élus au nombre de deux pour chaque district; 4° de vingt-six députés des corporations des villes; 5° des trois évêques et des métropolitains. De là d'assez nombreuses ambitions déçues.

Tels sont les principaux griefs qui nous sont signalés et que nous reproduisons dans leurs termes. Maintenant, il nous sera permis de les faire suivre de cette simple réflexion. Est-il possible que la majorité des puissances qui, d'accord avec la France, ont voulu établir l'autonomie des Principautés en leur donnant un seul drapeau et en les qualifiant de Principautés Unies, n'aient voulu concéder aux provinces du Danube qu'un misérable leurre, en les ramenant, par la voie indirecte de la caïmacamie, sous le joug de la Porte? Certes, les Roumains, dont nous concevons à la rigueur les ombrages après tant d'épreuves, ont pu le craindre au pre-

mier moment, mais nous ne comprendrions pas qu'ils persistassent dans leurs soupçons après les assurances qui leurs sont venues de Paris même. — Havas.

Le baron Gros à Son Exc. le Ministre des affaires étrangères.

Thien-Tsin, 19 juin 1858.

Les vœux de l'Empereur sont exaucés en Chine. Ce vaste empire s'ouvre au christianisme et presque entièrement au commerce et à l'industrie de l'Occident. Nos agents pourront résider temporairement à Pékin; nos missionnaires seront admis partout. Un envoyé chinois se rendra à Paris. Le mentorier du missionnaire Chappedelaine sera poai; la Gazette de Pékin l'annoncera. Les lois contre le christianisme seront abrogées. Tous les engagements sont pris et en partie consignés sous le sceau des commissaires impériaux. La France et l'Angleterre obtiennent les plus amples concessions. — Havas.

FAITS DIVERS.

Paris, le 31 août 1858. — L'Empereur et l'Impératrice partiront pour Biarritz demain matin; mais il paraît que le Prince Impérial restera encore quelques jours à St-Cloud.

M. Lenoiroux, cultivateur à Tilloy-lez-Brillon, croit rendre un service à ses concitoyens en les engageant à ne pas tuer les hérissons; en effet, c'est un des animaux les plus utiles à l'agriculture; il poursuit et mange tous les insectes malfaisants qui occasionnent tant de dégâts aux fruits de la terre, tels que les limaçons, les grenouilles, les crapauds, les sopris, les rats, et même des vipères. Le hérisson, dit-il, offre encore cela de remarquable que les poisons les plus violents sont sans action sur lui; ainsi, l'acide prussique, l'arsenic, le sublimé-corrosif, qui éteignent instantanément, ou peu de temps après, la vie de toutes les espèces animales, sont des substances inoffensives pour le hérisson.

La Semaine du Vermandois publie l'extrait sui-

FEUILLETON

LE PÊCHEUR NOIR.

(Nouvelle indienne).

(Suite.)

Bientôt, au-dessus de leur tête, s'étendit une voûte épaisse; ils entraient dans une forêt séculaire dont les branches entrelacées formaient un berceau. Le jour traversait les feuillages de ces fourrés, qui produisaient un effet de lumière étrange, dont on a peine à se rendre compte, quand on n'a pas observé que tous ces arbres portent leur feuillage non pas horizontalement, comme les arbres d'Europe, mais transversalement, ce dont nous ne pouvons donner une idée plus juste, quoique incomplète, que par les rayons d'une jalousie, quand le soleil se glisse au travers. Au milieu de cette lumière vaporeuse surgissaient quelques brillants éclats qui devaient de place en place les eaux du fleuve.

Ollir, fatigué de son long travail, allait aborder quand un grand mouvement se manifesta autour du canot; les plantes aquatiques, dont les calices jaunes et blancs se dressaient sur les eaux, les feuilles des nénuphars furent agitées; l'onde sembla remonter en bouillonnant du fond de son lit. A droite du canot, toute la végétation, les algues, les racines, les herbiers, se soulevèrent peu à

peu, on eût dit une tle qui surgissait des abîmes. Une large masse grisâtre apparut d'abord à la surface, puis, montant toujours, domina bientôt le niveau. Ollir n'eut que le temps de pousser l'esquif à gauche pour s'appuyer à une racine de palétuvier, il allait chavirer. La masse s'agitait, comme pour se dégager des corps étrangers qu'elle avait ramassés dans son trajet; elle fit entendre un bruit semblable à celui d'un torrent qui va s'engouffrer dans un gouffre. On put distinguer une longue tête dont la couleur se confondait avec la vase qui la couvrait et y formait une sorte de croûte; c'était un hippopotame.

Il faudrait être chasseur pour bien comprendre l'enthousiasme et la joie de l'Indien à cette vue. Il poussa la nacelle plus avant dans les vastes racines qui lui formaient un havre hospitalier; puis, bien assuré contre tout danger de submersion, il attacha à l'une de ses meilleures flèches un câble grossier mais solide, et le lança comme un harpon dans la gorge de l'énorme bête. En sentant le coup, elle fit un bond épouvantable, plongea et revint à la surface: l'eau se teignit des flots de son sang. Le trait avait pénétré si avant qu'elle se débattit encore un instant, agita ses membres informes, se laissa aller à la dérive et enfin se présenta comme une chaloupe renversée.

Les sauvages se préparaient à remorquer leur proie jusqu'au point où ils se trouvaient, mais l'eau bouillonna de nouveau et plus rapidement que la première fois. Une

patte noire, couverte d'écaillés, enfonça ses ongles dans la peau du monstrueux animal, un long museau traversa à son tour les mousses et les herbes et se dressa tout droit en l'air, en faisant claquer d'une effroyable manière une mâchoire armée de dents aiguës. Il échappa au chasseur un cri de rage et à sa compagne un cri d'effroi. Il cherchait un moyen de disputer sa proie au reptile, mais en un clin d'œil quatre autres crocodiles, attirés du fond de leurs abîmes par l'odeur du sang, s'étaient joints au premier et, dans une épouvantable lutte, se disputaient une part du butin.

C'eût été la plus aveugle des témérités de songer à lutter contre de pareils adversaires; non-seulement il fallait y renoncer, mais la prudence obligea même nos deux aventuriers à s'éloigner du rivage, au moins jusqu'à ce que ces terribles hôtes l'eussent eux-mêmes abandonné.

L'endroit où ils se trouvaient n'eût certes pas été choisi par eux pour leur débarquement, dans toute autre circonstance. Il était marécageux et inextricable. Une mousse épaisse et des joncailles masquaient des crevasses argileuses dans lesquelles on eût pu rester enseveli, si l'on n'eût employé pour les éviter les plus grandes précautions. D'une autre part, des lianes innombrables, nouées à toutes les branches, semblaient former un réseau serré et continu.

Le chasseur heureusement connaissait ces régions; maintes fois il les avait parcourues, pour y frapper le gi-

vant d'une lettre du R. P. Jardinier, jésuite, aumônier de la colonie pénitentiaire du Maroni (Guyane française) :

«..... Il y a bientôt un mois, un de nos braves Bretons, je dis brave, quoique transporté, voulut, malgré la défense du commandant, se donner le plaisir de passer la crique qui sert de limite aux hommes en demi-liberté. Désobéissance ne porte pas bonheur, il l'expérimenta.

» Après que notre homme eut contenté sa curiosité, il se mit en devoir de rebrousser chemin pour se rendre à temps à l'appel. Mais, à son grand désappointement, il marche.... il ne retrouve ni sentier, ni crique. Les forêts, où jamais ne perce le soleil, sont si épaisses, si compactes, que lorsqu'on a perdu une des lignes que l'on vient d'ouvrir, le plus intrépide marcheur ne fait pas en deux heures le trajet de cinq minutes. De plus, on risque de tourner toujours sur soi-même. C'est ce qui arriva à quelques hommes auxquels il prit fantaisie d'essayer de se sauver par la forêt, et qui après six ou sept jours de marche continuelle, n'avaient fait que deux lieues. Aussi l'un d'eux disait agréablement : « Je connais bien des prisons, des citadelles, des forts ; mais je ne connais rien d'imprévisible comme cette forêt de Maroni. » En effet, ce qu'il faut franchir, ce sont d'énormes arbres tombés de vétusté et qui en ont entraîné d'autres dans leur chute ; ce sont de grosses lianes qui se croisent, s'entrelacent et qu'il faut préalablement couper, si l'on tient à passer. Les lianes sont quelque chose de prodigieux ; bon nombre sont plus grosses que les bras ; d'autres sont de véritables arbres. On coupe un arbre, et souvent il reste suspendu pendant plusieurs mois, retenu par des lianes qui, parties d'un autre point de la forêt, l'enlacent et l'étreignent de la racine au sommet. Que ne pouvons-nous nous envoyer à nos chers pauvres de France le bois magnifique dont on ne sait que faire ici et que l'on brûle en tas pour s'en débarrasser et cultiver !

» Donc, pour en revenir à notre Breton, il n'était pas là pour répondre à l'appel. Présent ! On était persuadé d'ailleurs qu'il n'avait point eu la pensée de s'évader, puisqu'il avait laissé à sa case sa vareuse, son couteau, son pain, et, ce qui était concluant, son tabac. Le tabac ! la consolation du troupié et du transporté ! Pour l'aider à se diriger, le commandant fit sonner le clairon.

» Dix jours se passent et le Breton ne reparait pas. On le crut mort ou mangé par les tigres, ou piqué des serpents. Il y avait douze jours que Le Joncour (c'est son nom) avait disparu, lorsque le commandant envoya quinze hommes avec un canot à une demi-lieue du camp pour abattre des acajous. Quand ces arbres tombent, ils font un bruit épouvantable, parce qu'ils entraînent et écrasent sous leur poids leurs voisins les lianes.

» Le prétendu mort entendit le bruit et se dirigea de ce côté. Mais faible : il n'avait bu que de l'eau, mangé rien que des feuilles, presque nu pendant la nuit, les singes lui avaient déchiré ses vêtements ; sans force, sans voix, il mit trois jours à découvrir ses camarades. Tout-à-coup, l'un d'eux aperçoit une espèce de spectre adossé contre un arbre et qui faisait des signes, agitait les bras. Il appelle ses camarades, on arrive, on accourt ; on reconnaît Le Joncour. Il n'avait plus que la peau, plus de voix, pas faim. Heureusement les camarades

bien nombreux qui s'y retiraient à certaines époques. Nous ne pourrions donner une idée de l'adresse avec laquelle il guidait sa compagnie dans ce dédale où l'on pouvait rester enfermé comme dans une prison.

De toutes parts se dressaient des aouoras-savannes, palmiers des marécages, dont les racines produisent des rejets flexibles, qui vont s'attacher comme des sarmets aux arbres voisins, forment des haies épineuses, mettent en pièces et déchirent le visage de ceux qui traversent leurs plants. C'était le plus difficile de leur tâche de se tirer sains et saufs de ce fourré maudit, redouté de tous les habitants de l'île, qui avaient trop d'expérience de ces dangers pour s'y hasarder.

Ils en sortirent enfin et purent se reposer au pied d'un monticule moins boisé que les environs. Avant tout ils prirent quelques instants de relâche. Si grande que fut l'énergie de la jeune Indienne, ses forces physiques commençaient à trahir sa volonté. Elle se laissa tomber plutôt qu'elle ne s'assit sur le sol. Son amant se plaça à côté d'elle, soutint son corps sur sa poitrine et la regarda avec tant de tendresse qu'elle puissa dans ses yeux une nouvelle énergie.

— Ami, lui dit-elle, me voici reposée et prête à te suivre et à t'aider.

— Nous pouvons nous arrêter quelques instants ici pour prendre notre repas. Prépare le feu, moi je vais aux provisions. (La suite au prochain numéro.)

des n'avaient pas de pain ; c'eût été la première chose qu'ils eussent offerte, ce qui l'eût tué, tandis que le major lui réapprit à manger comme à un enfant, le nourrit de madère et de bouillon. Aujourd'hui, notre Breton sauvé mange et fume mieux que jadis. »

CHRONIQUE LOCALE.

COURSES DE SAUMUR.

Deuxième jour de Courses, mardi 31 août.

1° UN OBJET D'ART.

Course au-trot, pour tous chevaux ; — 10 fr. d'entrée, moitié pour le deuxième arrivant ; — poids : 75 kilog. ; — 4,000 mètres à parcourir. — Tout cheval prenant le galop, qui ne subira pas immédiatement un temps d'arrêt marqué, sera mis hors de course.

Deux chevaux seulement étaient engagés, l'un, *Protecteur*, à M. Cador, lieutenant-écuyer à Saumur, l'autre, à M. Gallier, de Nantes.

Protecteur est arrivé premier, en 8 minutes 40 secondes.

Sophie est arrivée deuxième en 8 minutes 55 secondes.

2° PRIX DES HARAS, 1,500 FR.

Pour chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus nés et élevés en France, — 4,200 mètres, une épreuve (Conditions générales de l'arrêté ministériel du 17 février 1853).

Cinq chevaux étaient engagés. — Cette course a été conduite avec une très-grande habileté. Au départ, John Bains qui montait *Museum*, le retenait avec une très-grande prudence, puis, quand les deux tiers environ de la course ont été parcourus, il a lancé son cheval, pris l'a tête et l'a conservée jusqu'au but.

Il est donc arrivé premier. — Ce cheval appartient à M. le comte Rederer.

Surprise, à M. Jules Bouton, est arrivée seconde.

3° COURSE DE HAIES (gentlemen riders), 300 FR.

Donnés par la Ville et la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments, de tout âge et de tout pays ; distance 2,100 mètres, 6 haies à franchir, sans condition de poids. — Entrées, 30 fr. ; les entrées appartiendront au deuxième arrivant.

Quatre chevaux étaient engagés. — Ce prix a été bien disputé.

Régate, à M. de la Combe, est arrivée première, après avoir tenu longtemps le second rang.

Islington, à M. de Nieuil, est arrivé second.

4° UN OBJET D'ART.

Donné par la Ville et la Société des Courses ; — 2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, sur des chevaux entiers ; — 6 haies à franchir ; — 4 chevaux engagés.

Pic-du-Midi, monté par M. Cheverondier, est arrivé premier.

Decemvir, monté par M. Esnault, est arrivé second.

Cette course a été très-brillante ; à l'un des obstacles, *Clytus*, fils de Karchane, s'est dérobé violemment et a renversé son cavalier ; puis, franchissant l'obstacle, il a poursuivi la course, sautant toutes les haies comme les chevaux montés. La course terminée, quand le vainqueur revenait recevoir son prix, *Clytus* a aussi interrompu sa course et s'est laissé prendre par les palefreniers.

5° UN OBJET D'ART.

2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, sur des chevaux de carrière ; 8 chevaux engagés ; — 8 obstacles à franchir.

Cette course a fait l'admiration de tous les spectateurs. — Les huit cavaliers ont parcouru le turf, en franchissant les obstacles, avec une intrépidité admirable. — Plusieurs chevaux se sont dérobés, mais, ramenés sur la voie par les cavaliers, ils ont rapidement achevé la course.

Clara, monté par M. Delorme, est arrivée première.

Rivoli, monté par M. Michel, est arrivé second.

6° UN OBJET D'ART.

2,000 mètres à parcourir, par MM. les Sous-Officiers de l'Ecole, en paquetage ; — 8 chevaux engagés ; — 8 obstacles à franchir.

Il n'y a pas en moins d'élan, moins d'entrain dans cette course que dans la précédente. — Encore des chevaux dérobés. — L'un d'eux, au lieu de franchir une haie, a sauté en s'élançant d'une distance de trois mètres environ. Le cavalier l'a ramené sur la voie et a franchi aisément tous les obstacles.

Alerte, monté par M. Brault, est arrivée première, et second *Chandor*, monté par M. Sacquet.

7° PRIX DE 500 FR. DONNÉ PAR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Steeple-chase (gentlemen riders), pour chevaux entiers, hongres et juments, de tout âge et de toute provenance, à l'exclusion des chevaux de pur sang et de ceux qui auraient été dans une écurie d'entraînement. — Poids commun, 72 kilog. — Entrée, 20 fr., pour le deuxième arrivant ; deux chevaux partant ou pas de course ; — 3,000 mètres à parcourir ; — 12 obstacles à franchir.

Cette course a été incontestablement la plus intéressante, et par les difficultés à vaincre, et par la manière dont le prix a été disputé.

Perfide, appartenant à M. le capitaine Pollard et montée par M. Renaudot, lieutenant d'instruction, est arrivée première. Cette belle jument, dimanche, montée par le même officier, avait également remporté un prix.

Maryboy, à M. Bouton, monté par M. de Lignière, lieutenant d'instruction, est arrivé second.

M. de Lignière ne connaissait pas du tout le cheval qu'il montait, et pourtant, il a si brillamment disputé le prix que les spectateurs qui n'étaient pas vis-à-vis le poteau du juge ont cru un instant qu'il était arrivé premier.

8° UN OBJET D'ART.

Steeple-chase offert à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie ; — 3,000 mètres à parcourir ; — 10 obstacles à franchir.

Cette course avait été offerte dimanche aux officiers étrangers à l'Ecole ; mais aucun engagement n'ayant été fait le premier jour des courses, le prix a été offert à MM. les officiers de l'Ecole, pour le second jour.

Emir, monté par M. Roque, sous-lieutenant d'instruction, est arrivé premier.

Iacynthe, monté par M. Dulac, lieutenant d'instruction, est arrivé second.

En somme, ce second jour de courses a été aussi brillant que le premier. Les tribunes étaient comblées comme dimanche. Ce succès, ainsi que nous l'avons dit, est dû tout entier à l'Ecole. — C'est elle qui est la vie de nos courses. — C'est un savoir équestre de ces jeunes écuyers que nous devons tant d'éclat : car il faut un véritable talent pour tirer un si beau parti de chevaux qui, chaque jour, font, dans la carrière, un travail pénible et bien différent du travail du turf.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1858.

Présidence de M. Louvet.

La session du Conseil général a été close samedi. Comme les années précédentes, nous avons obtenu l'autorisation de puiser dans les procès-verbaux les documents qui sont de nature à intéresser nos lecteurs.

Nous commençons aujourd'hui en reproduisant l'exposé par lequel M. le Préfet a ouvert la session.

« Messieurs, a dit ce magistrat, je viens, pour la première fois, vous exposer les besoins du département et pour vous entretenir des moyens d'y satisfaire.

« J'ai l'espoir que, plus heureux dans cette session ordinaire que dans la réunion extraordinaire qui m'a mis en rapport avec vous, je me trouverai en complète conformité d'idées avec une assemblée qui, j'en suis convaincu, veut comme moi, faire le bien et réaliser des améliorations désirées, et que les représentants des cantons où j'ai reçu un si affectueux accueil, m'accorderont le concours bienveillant auquel mon dévouement aux intérêts qui me sont confiés, me donne quelques droits.

« Pour me conformer à un usage récent qui a semblé vous plaire, et malgré les difficultés de l'exécution, j'ai fait imprimer et déposer devant vous mes rapports sur les affaires qui doivent vous occuper pendant cette session.

« Je me bornerai, dans ce court exposé, à vous faire connaître la situation du département au point de vue économique, et à vous signaler les questions qui me paraissent de nature à appeler plus particulièrement votre attention et mériter de votre part l'examen le plus approfondi.

« Vous avez tous applaudi, Messieurs, au succès de l'Exposition des produits des arts, de l'horticulture et de l'industrie qui a eu lieu à Angers pendant le mois de juin.

« Les jeunes artistes, honorés de votre patronage, ont pleinement justifié, en exposant des œuvres remarquables, l'appui que vous leur avez donné, et nos intelligents et laborieux fabricants ont prouvé que le département de Maine-et-Loire, l'un des plus fertiles de la France, était aussi l'un de ceux où l'on est entré le plus résolument dans la voie du progrès industriel.

« L'abominable attentat dirigé contre Leurs Majestés Impériales, qui a excité, à si juste titre, l'in-

dignation de tous les honnêtes gens, et fourni aux bonnes populations de l'Anjou une occasion de témoigner de leurs sentiments de reconnaissance et de dévouement pour le sauveur du pays, et la crise commerciale qui s'est manifestée vers la fin de l'année dernière, ont paralysé l'essor de l'industrie pendant les premiers mois de 1858.

» Les produits des exploitations des mines et des carrières, des usines et des manufactures se sont péniblement écoulés. Peu de constructions neuves ont été entreprises, et bien que l'argent soit devenu maintenant assez abondant, le commerce continue à souffrir.

» Je me hâte d'ajouter que les ouvriers ont toujours pu se procurer de l'ouvrage, et que ceux qui se sont montrés laborieux, et qui n'ont pas dépensé au cabaret le gain de leur travail, ont pu facilement pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

» Les céréales sont maintenant récoltées en grande partie, et, malgré la sécheresse excessive du printemps et de l'été, les cultivateurs ont obtenu une ample moisson.

» Les chanvres, les avoines, les fourrages et les plantes sarclées ont été moins favorisées que les blés, et ont donné ou donneront des produits peu abondants.

» La vigne promet une excellente récolte.

» En résumé, Messieurs, la divine Providence a récompensé, en 1858, les travaux des agriculteurs.

» La situation économique du département est donc assez bonne.

» Le projet du budget, que je soumetts à vos délibérations, constate malheureusement que la situation de la caisse départementale est moins satisfaisante.

Les dépenses ordinaires, obligatoires ou facultatives, augmentent chaque année, lorsque les recettes des deux premières sections du budget restent à peu près stationnaires.

» Notre part dans le fonds commun est la même que celle qui a été allouée au département de Maine-et-Loire pour 1858.

» Avec des ressources très-restreintes, il faut faire face aux dépenses toujours croissantes de l'entretien et des grosses réparations des bâtiments départementaux et des routes, et au paiement des dettes anciennement contractées ou qui résultent, comme celles relatives à la construction des prisons d'Angers, de décisions récentes du conseil de préfecture. Vous remarquerez même, Messieurs, en ce qui concerne ces dernières dettes, que je n'ai pu en inscrire qu'une très-faible partie au budget de 1859.

» Les bâtiments départementaux sont pour la plupart dans un état de dégradation qui me préoccupe vivement.

» La préfecture, les sous-préfectures de Saumur, de Baugé et de Segré; les casernes de gendarmerie d'Angers, de Saumur et de Baugé, le Tribunal de Saumur, celui de Segré et la maison d'arrêt de cette dernière ville nécessitent impérieusement des réparations coûteuses.

» Le tribunal et la prison de Baugé doivent, dans mon opinion, être reconstruits. La ville de Baugé faisant, en vue de cette construction, des sacrifices évalués à 50,000 francs, j'avais le désir de vous demander l'allocation d'un premier crédit pour commencer cette œuvre importante. L'exiguité des ressources ne m'a pas permis, cette année, de vous faire cette proposition. Je vous prie toutefois, Messieurs, d'examiner les offres de la ville de Baugé, de décider en principe la construction d'un tribunal et d'une maison d'arrêt sur l'emplacement donné par la ville, et, suivant le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement, de mettre au concours le projet de cette construction, en limitant à 100,000 fr. la dépense que vous voulez y consacrer.

» Comme le terrain offert par la ville est évalué à 10,000 fr., et qu'ainsi 40,000 fr. seulement des finances communales seront utilisés pour le bâtiment, le budget départemental aurait à pourvoir, en deux annuités, au paiement de 60,000 fr.

» Le tribunal de Segré, malgré les récentes modifications et réparations qui y ont été faites, est fort médiocrement approprié à sa destination.

» La maison d'arrêt de cette ville est insuffisante. Les enfants sont mêlés avec les prévenus et avec les condamnés adultes qui, eux-mêmes, ne sont pas séparés. Le préau couvert des femmes est d'une exiguité telle que ces malheureuses sont obligées de s'abriter dans les latrines, lorsque le nombre des détenues dépasse 5 ou 6. (J'aurais honte de vous entretenir de pareils détails, si ces graves inconvénients ne devaient vous être signalés.)

» La sous-préfecture de Segré est incommode et presque inhabitable pour un sous-préfet marié et père de famille.

» Enfin, Messieurs, je passerais en revue tous les bâtiments départementaux, et j'aurais le regret de vous faire remarquer presque partout leur insuffi-

sance, leur état de dégradation et les dépenses considérables que, dans un avenir peu éloigné, ils occasionneront au département.

» Je reviens à ceux de ces édifices pour lesquels je vous propose d'allouer des sommes assez importantes au budget de cette année.

» J'appelle toute votre attention sur mes rapports spéciaux concernant les bâtiments et le mobilier de la préfecture.

» J'aurais voulu, Messieurs, m'abstenir de vous demander de nouveaux crédits pour l'hôtel affecté à mon habitation, qui vous a déjà imposé de si grands sacrifices. Mais l'impossibilité, démontrée depuis plusieurs années, de continuer le classement dans les archives actuelles, la nécessité d'agrandir ces archives et de me conformer aux ordres que j'ai reçus de Son Exc. le ministre de l'intérieur, et l'état misérable de quelques parties du mobilier, m'ont forcé à inscrire au budget une somme que vous trouverez sans doute fort élevée.

» La sous-préfecture de Saumur a été très-endommagée par les inondations; pour les motifs que je vous expose dans mon rapport spécial, j'estime qu'il n'y a pas lieu, dans l'état actuel de nos finances, de s'occuper actuellement du projet de reconstruction totale de cet édifice, et je vous propose d'y faire des réparations qui permettront d'ajourner, pendant quelques années au moins, cet important travail.

» Je vous demande en outre des crédits moins élevés pour des réparations signalées comme urgentes à d'autres bâtiments départementaux, et j'arrive ainsi, pour le sous-chapitre 1^{er} du budget, celui sur lequel j'appelle tout particulièrement votre attention, à un total de dépenses supérieur de plus de 21,000 fr. à celui du budget en cours d'exercice.

» Les routes départementales et stratégiques, sans être en très-mauvais état, nécessitent, suivant le rapport de M. l'ingénieur en chef, une augmentation considérable des fonds d'entretien. J'aurais désiré, Messieurs, pour me conformer au vœu que vous avez exprimé dans votre dernière session, vous proposer d'allouer pour ce service 38 c. par mètre courant des routes terminées. Je n'ai pu augmenter que d'une somme de 5,676 fr. 83 c. le crédit alloué pour 1858, et élever ainsi à 37 c. 2/8 environ la dépense de l'entretien d'un mètre de ces voies de communication.

» C'est une amélioration; toutefois je dois ajouter qu'il est malheureusement à craindre qu'en maintenant à un chiffre aussi bas le crédit d'entretien des routes, nous détruisions l'empierrement et nous compromettons gravement la facilité de la circulation, surtout si nous ne pouvons, d'ici à bien longtemps, faire exécuter des rechargements extraordinaires sur certaines routes qui en ont un impérieux besoin.

» Mais, je vous le répète, Messieurs, la situation financière du département m'imposait l'obligation de sacrifier quelques services. J'ai cru devoir d'abord procéder aux réparations les plus urgentes des bâtiments départementaux et payer les dettes déjà anciennes.

» Les crédits relatifs à ces dettes s'élèvent à près de 40,000 fr., et ne serviront pas à payer le solde des travaux exécutés à la prison d'Angers par le sieur Dupou, et mis à la charge du département par un arrêté récent du conseil de préfecture. Cette nouvelle charge, qui incombe au département, grèvera le budget de l'année prochaine de 23,000 fr. environ.

» Le service vicinal, bien dirigé, je me plais à le constater, doit être aussi l'objet de toute votre sollicitude.

» Dans ce moment, l'entretien des chemins de grande communication absorbe, à 20,000 fr. près, le produit des 5 c. spéciaux, après prélèvement des dépenses du personnel, et le produit du centime extraordinaire autorisé par la loi du 29 juin 1854.

» Ces recettes devaient être, dans la pensée du législateur employées à l'exécution de travaux neufs, et je me demande comment il sera possible d'entretenir les chemins actuellement classés, lorsqu'ils seront entièrement terminés, sans abandonner absolument à la charge des communes les chemins d'intérêt commun.

» Ces dernières voies de communication, dont on sollicite de toutes parts le classement avec trop d'ardeur, devront tôt ou tard jouir de l'intégralité du produit des prestations et des centimes communaux, et même de la portion du produit des 5 centimes spéciaux restée libre après le prélèvement des frais du personnel et du bureau, non pas pour leur achèvement, mais pour leur entretien des parties exécutées, pour ne pas perdre le fruit des sacrifices qui sont faits actuellement, et pour faire les ouvrages d'art les plus indispensables.

» Je ne crois pas que le département puisse inscrire à perpétuité 300,000 fr. aux deux premières

sections du budget pour l'entretien de ses routes, et à la troisième section la même somme au moins, prélevée sur des centimes extraordinaires, pour l'entretien de ses chemins de grande communication.

» Ces deux sommes représentent presque la moitié des ressources de notre budget, et vous ne savez que trop combien d'autres dépenses incombent au département.

» Je vous expose, Messieurs, l'état de nos finances; je vous exprime mes craintes pour l'avenir. Je voudrais vous indiquer un remède que je m'empresserais d'appliquer.

» Je n'en entrevois d'autre, en ce qui concerne les chemins, que de modifier la loi du 21 mai 1836, cette loi qui a rendu de si grands services au pays, et à laquelle je comprends qu'on hésite à toucher.

» Les modifications dont je parle seraient celles qui permettraient d'augmenter le nombre des journées de prestation et des centimes communaux, et qui obligeraient les prestataires à fournir des matériaux d'entretien pour la somme comprise au rôle.

» Déjà, dans quelques départements, cette dernière obligation a été volontairement consentie par la généralité des prestataires, qui ont compris que le bon entretien et la mise en état de viabilité des chemins intéressait au plus haut point la prospérité de l'agriculture et de l'industrie.

» Dans ma tournée de révision, j'ai entretenu quelques-uns de MM. les maires de la nécessité de transformer le contingent, imposé aux prestataires pour les chemins de grande communication terminés, en une fourniture de matériaux cassés, amenés sur le terrain et prêts à être utilisés.

» Partout, de sérieuses objections m'ont été faites et j'ai surtout remarqué avec peine que l'innovation que je proposais était loin d'obtenir l'assentiment sur lequel je comptais. Je l'ai d'autant plus regretté que j'ai été assez heureux pour faire prévaloir mon système dans un grand nombre de communes des Vosges et que les résultats de cette mesure ont été excellents.

» Examinez cette importante question avec tout l'intérêt qu'elle mérite. Conseillez-moi, guidez-moi, avec l'expérience que vous avez des sentiments et des besoins des habitants de Maine-et-Loire, et permettez-moi de vous dire que je serai bien heureux le jour où, d'accord avec vous, j'aurai pu donner une plus active impulsion à l'exécution des chemins vicinaux de toute nature, et dégrèver notre budget, au profit des travaux neufs, des dépenses d'entretien qui finiront par absorber la plus grande partie de nos ressources.

» Je n'appelle plus votre attention particulière, Messieurs, que sur des pétitions tendant au changement de circonscriptions cantonales et communales. Les demandes de cette nature se sont multipliées depuis quelques années. J'ai pris le parti de les faire instruire complètement et de soumettre à votre examen celles qui ont été placées sous les yeux des conseils d'arrondissement.

» Je désire que ces questions, qui divisent des populations faites pour vivre en bonne harmonie, reçoivent une prompt solution, et j'espère que les relations amicales qui doivent exister entre les habitants de communes voisines, se rétabliront lorsque l'indécision, suite naturelle des ajournements, aura cessé.

» Je dépose sur votre bureau, Messieurs, mes rapports spéciaux et les dossiers qui les appuient. Je me mets à votre complète disposition pour tous les renseignements qu'il vous plaira de me demander.

» En terminant ce rapport, je tiens à vous exprimer de nouveau combien il me serait agréable d'obtenir de vous le concours bienveillant que vous avez accordé à mon honorable prédécesseur, et je vous donne l'assurance que je ferai tous mes efforts pour atteindre le but commun que nous nous proposons: l'accroissement de la prospérité du pays dont S. M. l'Empereur a daigné me confier l'administration.

Pour extrait: LOUIS TAVERNIER.
(Journal de Maine-et-Loire.)

Par décret impérial du 23 août 1858, M. Renard (Urbain-Charles), ancien principal clerc de M. Du-terme, notaire à Saumur, a été nommé notaire à la résidence de Blaison, canton des Ponts-de-Cé, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire).

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. COPER.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 31 août. — Les nouvelles de Hong-Kong, en date du 3 août, annoncent que les troupes

chinois réuniés autour de Canton se sont livrés à de nombreuses attaques contre les forces anglaises et françaises occupant les points fortifiés de la ville. Une proclamation du gouverneur, qui a succédé à l'ancien vice-roi Yeh, promet l'extermination des étrangers. En outre, des assassinats ont été commis, et il y a impossibilité pour les étrangers de circuler dans les rues de Canton.

Les alliés usant de représailles ont brûlé un quartier de la ville et canonné les rives du fleuve, chassant partout les jonques chinoises. Mais la nouvelle de la conclusion de la paix fait renaitre l'espérance d'une solution heureuse. — Havas.

Le voyage de l'Empereur, en Normandie et en

Bretagne, excite, en ce moment, la plus vive émotion, et aura un long retentissement.

L'auteur du *Programme illustré* des fêtes et cérémonies qui ont eu lieu sur tout le parcours impérial, publiera, à la fin du mois d'août, la relation complète de ce voyage, ornée de douze magnifiques gravures, reproduisant les principaux épisodes de ces solennités, de portraits etc. etc. Cet ouvrage est dédié aux communes de France, et ne coûtera que 50 centimes (60 centimes envoyé franco dans les départements.) Le texte renfermera tous les discours prononcés, les réponses de l'Empereur, les noms des personnes qui ont joué un rôle dans ce splendide spectacle, ceux des personnes décorées, etc., etc. C'est là un charmant souvenir, qui est appelé à obtenir un immense succès.

Adresser les demandes accompagnées du montant en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à M. DAVONS, 10, boulevard Montmartre, à Paris: (Affranchir.)

Il reste encore des exemplaires du *Programme illustré*, que M. Davons expédie aux mêmes prix et conditions que la *Relation complète du voyage*.

BOURSE DU 31 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 53 cent. — Ferme à 71 23.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 97 75

BOURSE DU 1^{er} SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 71 50

4 1/2 p. 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 97 90.

P. GODET, propriétaire-gerant

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de Fos-LÉTHEULLE, ou à M^e DUTERNE, notaire à Saumur. (236)

A VENDRE

UNE MAISON,

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

UN TRÈS-BEAU TERRAIN,

Sis à Saumur, rue du Champ-de-Foire et rue Verte.

D'une contenance de 8,156 mètres carrés.

Ce terrain, très-convenable pour toute espèce de construction, pourra être divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser audit notaire. (315)

MAUX D'YEUX. Le meilleur remède de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIF; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

AUX FABRIQUES DE FRANCE,

Rue Saint-Jean, 6 et 8, à Saumur, NOUVEAUTÉS, SOIERIES, LAINAGES, ROUENNERIES, TOILES, ETC.

On DEMANDE un Apprenti.

A VENDRE

Une CUVE, tirant de trente à trente-deux poinçons de vin rouge. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

MAGASIN DE MEUBLES, GLACES ET PENDULES, Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hypogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco.) (236)

URGENCE DE SUPPRIMER L'ECHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — Prix: 60 centimes.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

7^e ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE COMMENCÉE LE 1^{er} JUIN 1858.

8 FR. par an.

LA PRESSE LITTÉRAIRE

Six mois 4 fr. 50 c.
Trois mois 2 fr. 50 c.

REVUE DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS

PARAISANT LES 5 ET 20 DE CHAQUE MOIS.

Bureaux à Paris, rue Saint-Honoré, 257.

Chaque numéro de la *Presse littéraire* se compose de 16 pages grand in-4° à 3 colonnes et renferme la matière d'un demi-volume in-8°.

A côté des noms les plus aimés et les plus illustres de notre littérature contemporaine, la *Presse littéraire* consacre une partie de ses colonnes à la publication de traductions des meilleurs romans étrangers. Au nombre de ces romans publiés tout récemment par cette feuille, nous citerons *Shirley*, par CURRER BELL; *Evelyn Forester*, par Miss MARGUERITE POWER; *Crichton*, par HARRISON AINSWORTH.

En cours de publication depuis le premier numéro de cette nouvelle série, commençant le 5 juin, *La Fille de l'Avare*, par HARRISON AINSWORTH.

PRIME ACCORDÉE AUX NOUVEAUX ABONNÉS.

Toute personne qui s'abonnera pour une année à partir du 1^{er} juin, recevra immédiatement, franco: *Crichton*, roman historique, par HARRISON AINSWORTH, 2 volumes, et *Evelyn Forester*, *Histoire d'une Femme*, par Miss MARGUERITE POWER, 2 volumes. Ces 4 volumes seuls représentent le prix de l'abonnement.

Les abonnés de six mois recevront un de ces ouvrages à leur choix.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, ou par l'entremise des libraires, des chemins de fer, des directeurs de poste et des messageries. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

UN AN.

Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'*Ami du Peuple* ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'*Ami du Peuple* embrasse toutes

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine: 1° une *Revue générale de la semaine*; 2° les *Actes officiels*, extraits du *Moniteur universel*; 3° une *Chronique générale*, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne; 4° une *Chronique départementale*; 5° des *Variétés* d'un haut intérêt; 6° un *Feuilleton* choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées; 7° un *Bulletin commercial* qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'*Ami du Peuple* publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'*Ami du Peuple* reçoivent toutes

SIX MOIS,

Quatre francs.

Travail. — Propriété.

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'*Ami du Peuple* le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répétons enfin, en terminant, qu'il N'EXISTE PAS en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'*Ami du Peuple*.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour un an, ou de quatre francs pour six mois, à l'adresse de M. le directeur de l'*Ami du Peuple*, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).